ACADÉMIE DE MAYOTTE *Liberté* *Égalité* *Fraternité*	**FICHE DE POSTE** **Conseiller pédagogique départemental « Mission Éducation artistique et culturelle – Éducation prioritaire »**
Division du 1er degré – DPE1D @ : dep@ac-mayotte.fr / mvt1d@ac-mayotte.fr	Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection ou PPCR **Le dossier de candidature doit passer par voie hiérarchique pour tous les postes sollicités avant communication le 16 septembre 2022 à la DPE1D**

Textes de référence :
Circulaire n°2015-144 du 21 juillet 2015 – BO n°30 du 23 juillet 2015 – Décret 2008-775 /2015-883

Descriptif du poste

Placé sous l'autorité du Recteur et sous la responsabilité de l'IA-DAASEN avec lequel il est en lien direct, le conseiller pédagogique départemental participe à la mise en œuvre des orientations nationales ainsi que du programme de travail académique et départemental.
Le CPD est placé sous la coordination de l'IEN chargé de la mission.

Missions générales du CPD :

- ✓ Être un élément moteur pour l'élaboration de projets pédagogiques innovants, conduire et évaluer ces projets
- ✓ Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes
- ✓ Contribuer à l'inventaire des ressources locales
- ✓ Accompagner et soutenir les équipes dans la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques, notamment en favorisant le partenariat avec les structures du domaine
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation
- ✓ Élaborer des documents pédagogiques et assurer leur diffusion
- ✓ Organiser des événements à portée départementale ou académique
- ✓ Participer à des commissions, groupes de travail et comités de pilotage, à des jurys d'examen et de concours.

Missions particulières du CPD Education Prioritaire :

Contribuer au pilotage académique et départemental de l'enseignement en zone éducation prioritaire

- ✓ Animer le groupe des coordonnateurs des réseaux d'éducation prioritaire
- ✓ Accompagner les enseignants et les équipes d'écoles et collèges dans la mise en œuvre des enseignements en zone l'éducation prioritaire
- ✓ Mutualiser les différentes actions pédagogiques recensées et savoir les présenter pour impulser de nouvelles démarches dans les classes
- ✓ Suivre la mise en place des parcours de formation des enseignants en REP et REP+
- ✓ Concevoir et animer des actions de formations académiques destinées aux formateurs EP
- ✓ Participer au comité de pilotage

Missions particulières du CPD Éducation artistique et culturelle :

- ✓ Participer au comité de pilotage « Éducation Artistique et Culturelle » animé par la DRAAC
- ✓ Animer, en lien avec la DRAAC, le réseau des conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) en charge du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)
- ✓ Aider les CPC en charge du PEAC dans le suivi des dossiers de PEAC dans le cadre de

l'appel à projets annuel DAC-rectorat
- ✓ Dans le cadre des projets académiques ou nationaux (Création en cours, Écoles et cinéma, etc.), assurer le lien entre le rectorat et les écoles et veiller au bon déroulement du projet sur le terrain
- ✓ Travailler en lien avec le DAAC

Savoir-faire / Compétences :
- ✓ Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- ✓ Elaborer des projets à l'échelle du département
- ✓ Faire preuve d'autonomie et d'initiative et savoir rendre compte
- ✓ Esprit d'analyse et de synthèse
- ✓ Qualités rédactionnelles et d'expression orale
- ✓ Maitriser les outils de bureautique et les TICE
- ✓ Maîtriser les outils collaboratifs et de formation à distance

Connaissances:
- ✓ Connaître le système éducatif et ses enjeux
- ✓ Connaître de manière approfondie les ressources et les partenaires potentiels dans son domaine
- ✓ Connaître de manière experte la pédagogie et la didactique

Savoir-être / Qualités :
- ✓ Sens du travail en équipe
- ✓ Sens de la communication, aisance relationnelle
- ✓ Planification et conduite de réunion
- ✓ Organisation, méthode, curiosité
- ✓ Grande disponibilité

Profil attendu et certifications requises :
- ✓ Être titulaire du CAFIPEMF
- ✓ Avoir une expérience significative de maître formateur ou de conseiller pédagogique
- ✓ Avoir une très bonne maîtrise du tissu artistique et culturel régional

Divers :
- ✓ Une grande disponibilité est requise
- ✓ Nécessité de rester sur le poste sur une durée d'au moins trois ans

Contraintes et modalités de recrutement :

Une bonne connaissance des spécificités de Mayotte est souhaitée. Le conseiller pédagogique sera conduit à effectuer des déplacements dans le département
Les candidats adresseront, par voie hiérarchique, leur candidature motivée au recteur ; Ils feront l'objet d'un entretien par une commission. L'affectation sera prononcée à titre définitif, dans le cadre du mouvement départemental, sous réserve de la possession du CAFIPEMF.

Contact : cpdlve@ac-mayotte.fr ou/et daac@ac-mayotte.fr
Candidature avant : le 16 septembre 2022